

# LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE WASKAGANISH

EN  
QUELQUES  
LIGNES...



Tourbières <sup>(1)</sup>

*Waskaganish : appellation d'origine crie signifiant « petite maison » désignant, à l'origine, les installations de la Compagnie de la Baie d'Hudson.*

La réserve de biodiversité projetée de Waskaganish se trouve à une quarantaine de kilomètres à l'est du village cri de Waskaganish. Elle se situe dans la région administrative Nord-du-Québec et se trouve sur le territoire de la municipalité de Baie-James. L'aire protégée projetée qui couvre une superficie de 1 062,7 km<sup>2</sup> est accessible à l'est par la route 109 qui la traverse sur de courtes distances.

Cette aire figure en majeure partie dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James et protège des écosystèmes représentatifs des régions naturelles de la Plaine littorale de la baie James, à l'ouest, et de la Plaine de la basse Rupert, à l'est. À l'extrémité est, la réserve de biodiversité projetée englobe une partie du Plateau de la haute Rupert, lequel est situé dans la province naturelle des Hautes-terres de la Mistassini. L'altitude du territoire varie entre 0 et 277 m.

La réserve de biodiversité projetée appartient au domaine bioclimatique de la pessière à mousses. Elle se compose de tourbières oligotrophes et minérotrophes sur un peu plus des trois quarts de sa surface. Le couvert végétal est également constitué de peuplements d'épinette noire (*Picea mariana*), de landes sèches et de groupements de pin gris (*Pinus banksiana*).

Le territoire appartient intégralement au bassin versant de la rivière Pontax. Ce cours d'eau parcourt l'aire protégée projetée sur environ 80 km, avant de se déverser dans la baie de Rupert. La réserve de biodiversité projetée inclut en outre la totalité du sous bassin hydrographique de la rivière Machisakahikanistikw, dans laquelle se jette près d'une vingtaine de tributaires.

## LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE WASKAGANISH

La réserve de biodiversité projetée englobe cinq îles situées à l'embouchure de la rivière Pontax qui constituent a priori des habitats d'un grand intérêt écologique en cela qu'ils se trouvent à la transition des eaux salées et des eaux douces. Elle comprend par ailleurs des écotones en bordure de la baie de Rupert, lesquels sont susceptibles d'abriter une faune et une flore particulières.

### Objectifs de conservation

L'objectif premier de cette aire protégée projetée est la conservation de la biodiversité. Le ministère de l'Environnement s'est en outre fixé un objectif de mise en valeur du potentiel écotouristique, culturel et récréatif.

Les objectifs de la réserve de biodiversité viseront :

- la protection d'une mosaïque d'habitats représentatifs des régions naturelles de la Plaine littorale de la baie James et de la Plaine de la basse Rupert;
- la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres;
- l'acquisition de connaissances supplémentaires sur le patrimoine naturel.

La mise en œuvre de ces objectifs et la gestion du site s'appuieront sur une démarche partenariale étroite entre le ministère de l'Environnement et les acteurs locaux.

### Régime des activités

Dorénavant, le territoire de la réserve de biodiversité projetée de Waskaganish est soustrait à toute forme d'exploitation forestière, d'exploration et d'exploitation minière et de production énergétique.

Les droits en vigueur relativement à la pêche, à la chasse, au piégeage et à la villégiature sont maintenus.

### Suite des événements...

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoit la tenue d'audiences publiques sur les réserves de biodiversité projetées afin de recueillir les commentaires des personnes, des organismes et des sociétés relativement au cadre de protection et de gestion proposé, et ce, avant le dépôt final du plan de conservation. Ces consultations respecteront les dispositions de la Convention de la baie James et du Nord québécois.



Chouette lapone <sup>(2)</sup>



Pluvier semipalmé <sup>(3)</sup>



Harfang des neiges <sup>(3)</sup>

Crédits photographiques :

- <sup>(1)</sup> Michel Jurdant
- <sup>(2)</sup> Mathieu Thébaudeau
- <sup>(3)</sup> Rodolph Balej

